

COMITE DE SUIVI DE LA POLITIQUE DU STATIONNEMENT

24 janvier 2017

Ordre du jour

- 1. Mandat du Comité de suivi : objectifs, composition, durée et livrable**
 - 2. Panorama et enjeux des politiques de stationnement dans les grandes villes de France (CEREMA, M. Emmanuel Perrin) – Questions**
 - 3. Présentation de la politique grenobloise de stationnement et d'espace public – Questions**
 - 4. Présentation des données disponibles – Questions**
 - 5. Echange avec les participants**
 - 6. Organisation des réunions à venir**
-

Point 1 de l'ordre du jour :

Mandat du Comité

▶ **Cadre :**

- ▶ Délibération du 20 juin 2016
- ▶ Prise en compte pétition du CLUQ & votation citoyenne d'octobre 2016
- ▶ Délibération du 19 décembre 2016

▶ **Les objectifs :**

- ▶ Partager les données existantes sur le stationnement
 - ▶ Approfondir le diagnostic sur le stationnement sur voirie
 - ▶ Partager et mieux identifier des zones à enjeux d'évolution et de régulation de l'espace public → **lien avec les diagnostics par pôle de vie**
 - ▶ Emettre des recommandations et des propositions
-

Point 1 de l'ordre du jour :

Mandat du Comité

- ▶ **Durée : 1 an = année 2017**
 - ➔ **Observer les données sur : juillet 2016 – juillet 2017**
 - ▶ **Phase de synthèse sur novembre - décembre**
 - ▶ **Conclusion de nos travaux : décembre**

 - ▶ **Composition du Comité : (Délibération du 19 décembre 2016)**
 - ▶ Représentation des élus de la Ville dans leur diversité de mandats et de sensibilités
 - ▶ Représentation de Grenoble Alpes Métropole et le SMTC
 - ▶ Représentants des habitants : CLUQ et LAHGGLO
 - ▶ Représentants du monde économique : Labelville, CRCI et CRMA
 - ▶ Représentants des associations : ADTC, Rue de l'Avenir et la SCIC CITELIB
 - ▶ Personnalités qualifiées extérieures :
 - CEREMA : Centre Etudes et d'expertise sur l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
 - GART : Groupement des Autorités organisatrices des Transports
-

Point 1 de l'ordre du jour : Mandat du Comité

- ▶ **Nombre de réunions : 4 réunions**
 - ▶ Réunion n° 1, le 24 janvier 2017
 - ▶ Réunion n° 2, en avril / mai
 - ▶ Réunion n° 3, en septembre
 - ▶ Réunion n° 4, en décembre

 - ▶ **Livrable à l'issue de nos travaux :**
 - ▶ **Des recommandations et propositions**
-

LES ENJEUX DES POLITIQUES DE STATIONNEMENT

Emmanuel PERRIN, CEREMA CENTRE-EST

Les enjeux des politiques de stationnement

Comité de suivi stationnement Grenoble

24 janvier 2017

Emmanuel Perrin – Cerema Centre-Est



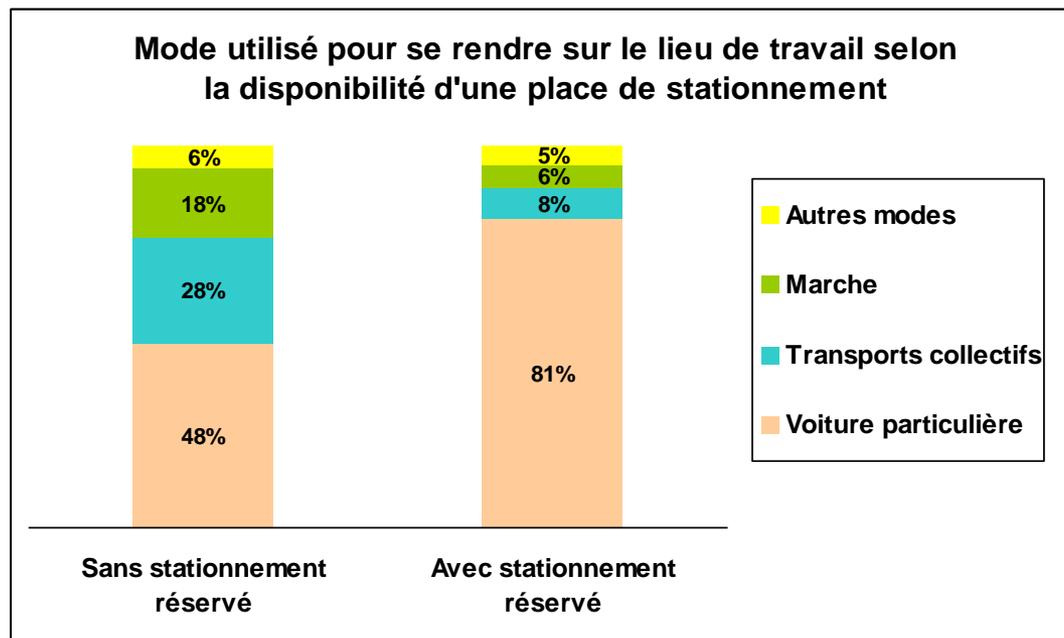
Une diversité d'enjeux et d'objectifs

- Des enjeux liés aux **déplacements**
 - Un levier de régulation des déplacements
 - Un lien avec les conditions de circulation
- Des enjeux liés au **cadre de vie**
 - Un enjeu d'occupation de l'espace public
 - Un lien avec la vitalité des fonctions urbaines
- Des politiques de stationnement sur voirie qui doivent nécessairement **arbitrer**
 - Entre différents usages de l'espace public
 - Entre différents modes de déplacements
 - Entre différents usagers de l'automobile



Un levier de régulation des déplacements

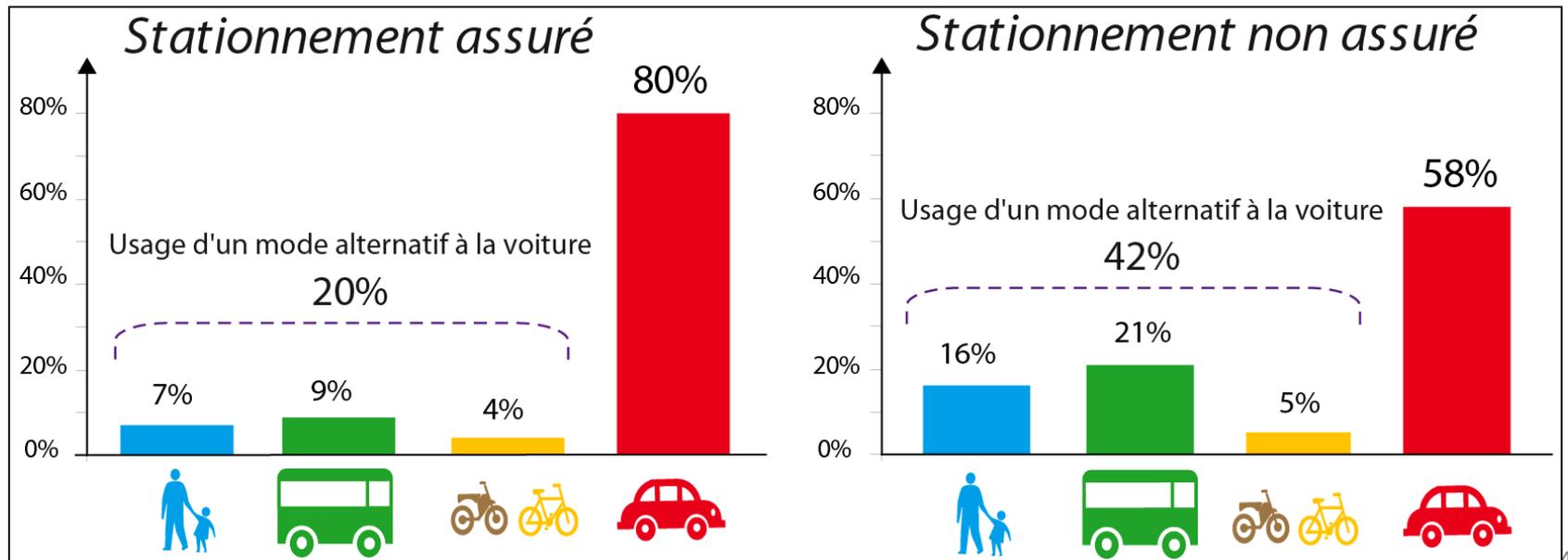
- Un facteur de performance pour l'automobile, souvent décisif quand il permet le porte à porte
- Un élément important du choix modal et des politiques de **report modal**





Un levier de régulation des déplacements

- Un facteur de performance pour l'automobile, souvent décisif quand il permet le porte à porte
- Un élément important du choix modal et des politiques de **report modal**





Un lien avec les conditions de circulation

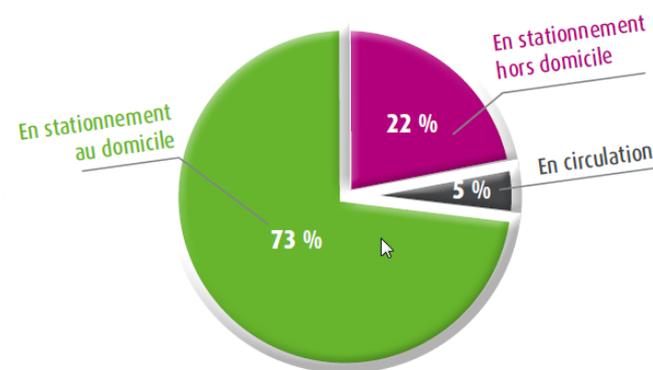
- Ne pas penser séparément circulation et stationnement
 - 2 composantes d'un même déplacement
- 2 enjeux opérationnels qui en découlent et qui ont **un impact direct sur les conditions de circulation**
 - Lutter contre le **stationnement en double file** (gêne pour la circulation, problèmes de sécurité...)
 - Réduire la **circulation liée à la recherche d'une place de stationnement**



Un enjeu d'occupation de l'espace public

- Une voiture passe **95% de son temps en stationnement**
 - Au domicile mais pas uniquement
 - Pour chaque voiture, une demande de plusieurs places de stationnement
 - Une propension « naturelle » à s'accaparer une part importante de l'espace public

Temps de circulation et temps de stationnement des voitures dans les grandes agglomérations françaises (EMD standard Certu)



Le stationnement, ça prend de la place!



1 voiture = 10m²



1 moto = 2m²



1 vélo = 0,7m²

métrages relatifs au stationnement sur voirie

①

10%

Part de l'espace urbain lillois consommé par le stationnement de surface.





Un lien avec la vitalité des fonctions urbaines

- Préserver la fonction résidentielle des zones denses
 - Même si le stationnement n'est pas l'élément clé du choix résidentiel
- Préserver l'attractivité économique et commerciale du territoire
 - « No parking, no business » : un principe à relativiser
- D'autres éléments qui font **l'attractivité des territoires**
 - Qualité de l'espace public
 - Offre alternative de déplacements
 - Offre de commerces et services
 - ...



Les objectifs des politiques de stationnement

- **Penser la place de la voiture particulière...** pour qu'elle ne prenne pas toute la place
- **Des arbitrages** nécessaires qui sont notamment portés **dans les politiques de stationnement**





Arbitrer entre différents usages de l'espace public

Requalifier l'espace public pour rendre la ville plus agréable à vivre et plus attractive

- Des impacts sur **l'offre** : *entre 2005 et 2010, 40 % des villes françaises ont supprimé significativement des places de stationnement sur voirie*
- Au-delà de la voirie, prendre en compte l'évolution de **l'offre globale de stationnement** (parcs publics, parcs-relais, offre privée)

requalification du boulevard JB Lebas à Lille



source des photos : CETE Nord-Picardie



Réaménagement des quais du Rhône à Lyon

« Parking day » aux Etats-Unis



Saint-Gall- Raiffeisenplatz





Arbitrer entre différents modes de déplacements

Mettre en place **des politiques de déplacements multimodales**

- Laisser de la place aux autres modes de déplacements
- Répondre aux besoins de stationnement des autres modes de déplacements
- Utiliser **l'offre et la réglementation du stationnement** comme un levier de report modal

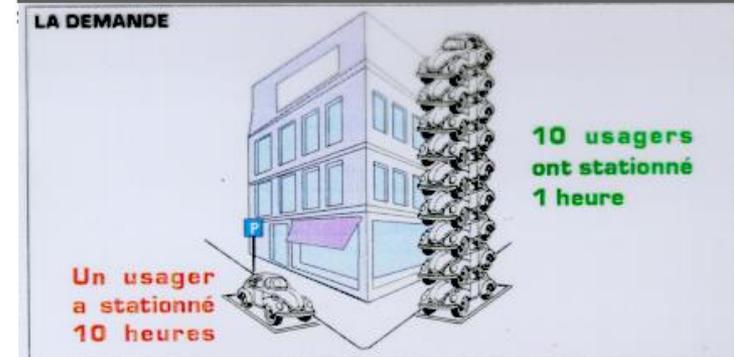
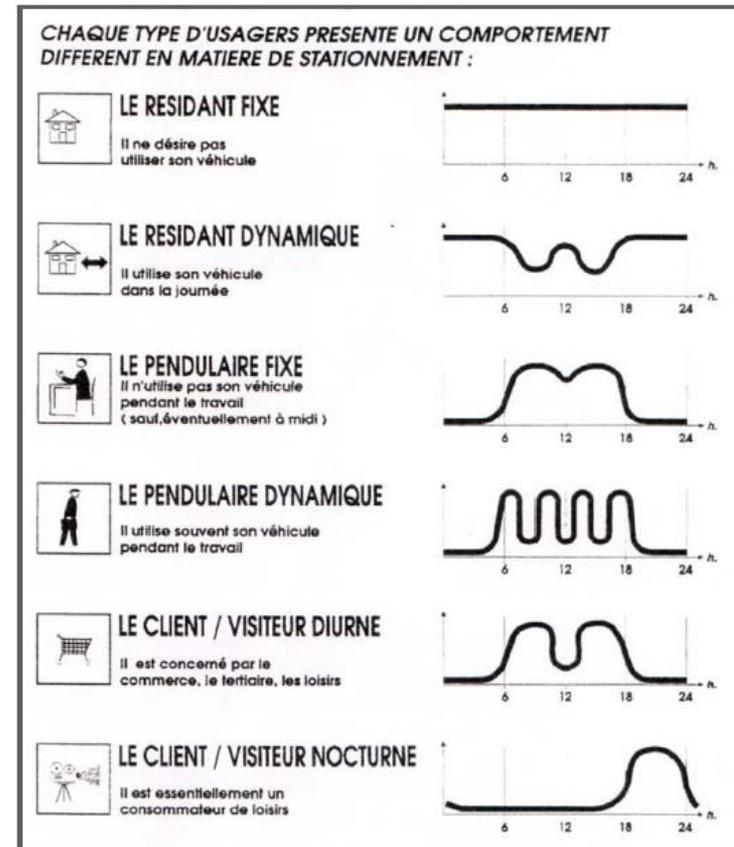




Arbitrer entre différents usagers de l'automobile

Face à l'impossibilité de satisfaire tous les besoins de stationnement automobile, **réguler l'utilisation des places offertes en priorisant certains usagers**

- Permettre aux **résidents** de ne pas utiliser leur voiture... sans faire de la rue un garage
- Orienter les **pendulaires** vers des offres alternatives
- Accueillir les **visiteurs** en assurant une rotation pour accroître les places offertes dans le temps

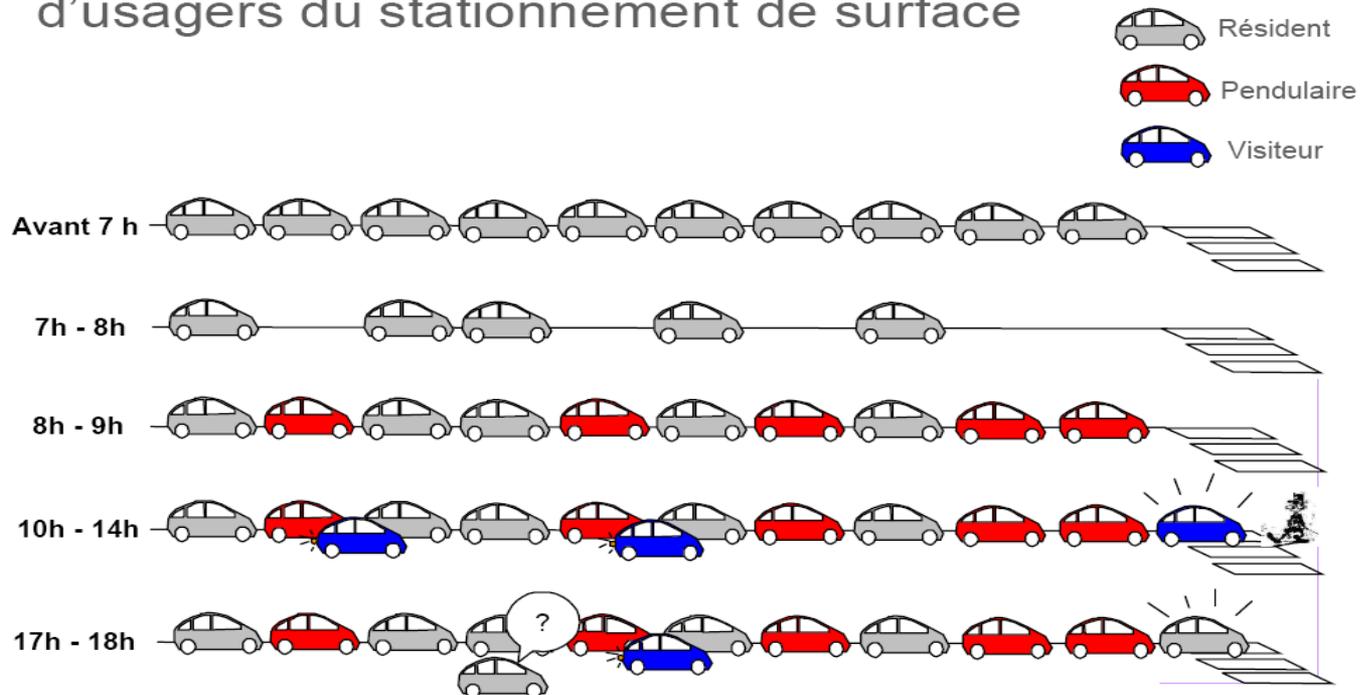




Arbitrer entre différents usagers de l'automobile

En l'absence de régulation du stationnement :
« premier arrivé, premier servi »

Conflits d'intérêts entre les différents types d'usagers du stationnement de surface





Arbitrer entre différents usagers de l'automobile

Les outils à disposition des collectivités

- **La durée** maximum autorisée : utile pour assurer la rotation et dissuader les usagers pendulaires
- **La tarification** : utile pour favoriser la rotation et pour différencier les usages (résidents/visiteurs par exemple)
- **La surveillance** : une condition indispensable au respect de la réglementation
- **La communication** : pour faire comprendre les objectifs de la politique de stationnement
- **L'article 12 du PLU** : pour réguler la création d'offre de stationnement privée dans les opérations d'aménagement



Merci de votre attention

Cerema Direction territoriale Centre-Est

Emmanuel PERRIN, Chef de projets transports-mobilité

Unité « sécurité, planification et analyse des déplacements »

Département Mobilités

emmanuel.perrin@cerema.fr

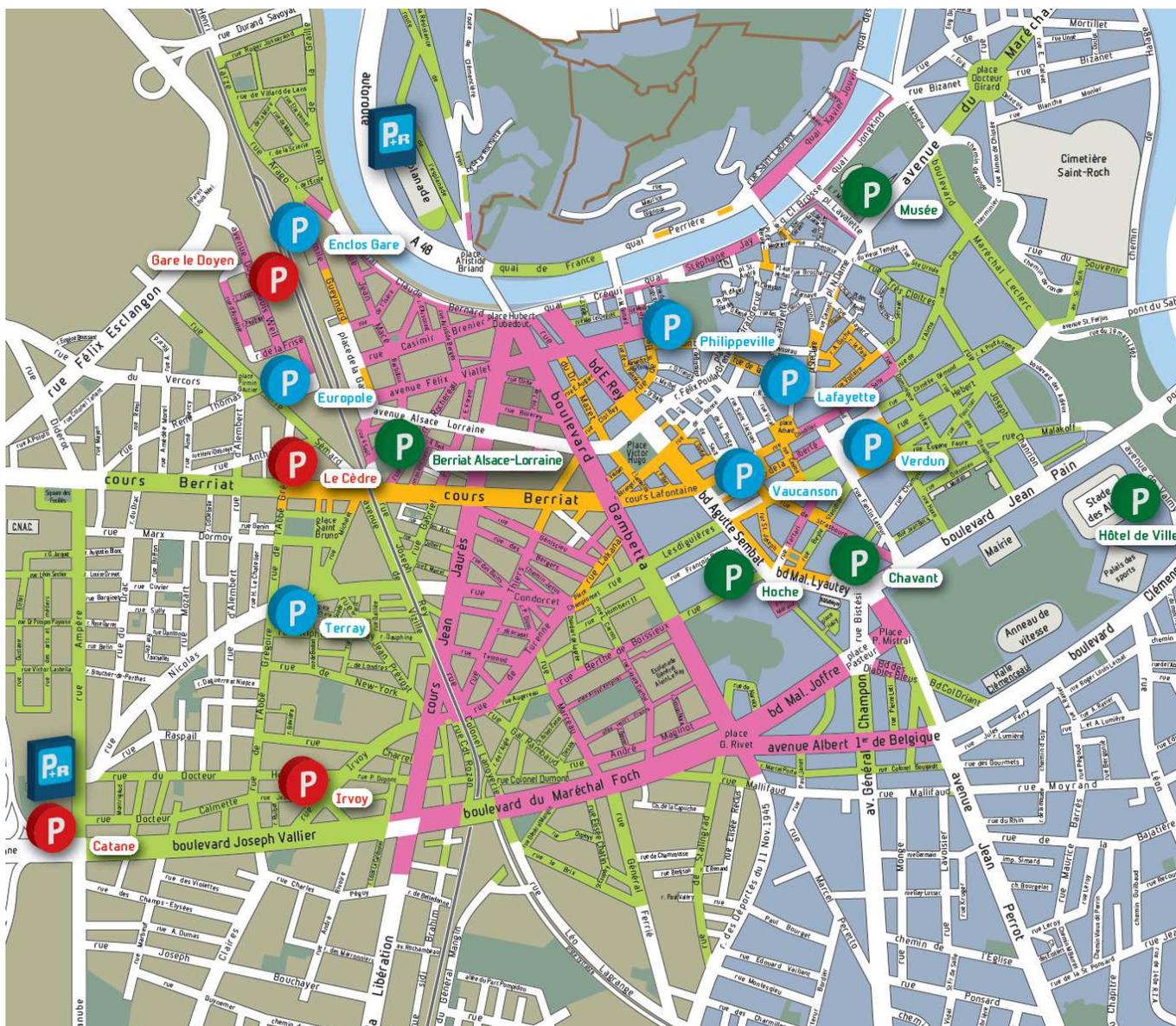
04 72 14 31 68

ESPACE PUBLIC ET STATIONNEMENT

PRESENTATION DE LA POLITIQUE GRENOBLOISE

Cécile DUVERNEY-PRÊT, Ville de Grenoble
et David DJIGAOURI, Grenoble-Alpes Métropole

L'offre de stationnement



- Sur la commune :
- 40 000 places en voirie, dont 12 000 payantes
 - 40 000 places privées
 - 8 000 places dans les parcs de stationnement publics (Métro)
- + 2 000 places dans les P+R (SMTC) de l'agglomération

-  Abonnements résidents nuit et week-end
-  Abonnements résidents 24/24h
-  Abonnements résidents 24h/24h et nuit + week-end
-  Parking relais

Stationnement : des compétences partagées

Domaine		Compétence
Approche globale, planification	PDU : organisation globale du stationnement	SMTC
	PLUi : normes dans les constructions neuves ou réhabilitations avec permis de construire	Métropole
Stationnement sur voirie	Aménagements de voirie	Métropole
	Réglementation (durée, places spéciales...)	Métropole (car le Maire a délégué son pouvoir de police de circulation et stationnement)
	Tarifification (et modes de paiement associés : horodateurs, etc.)	Ville de Grenoble
	Contrôle	Ville de Grenoble
Stationnement public en ouvrages et en enclos (construction, tarifs, exploitation, etc.)		Métropole
Parcs-relais (construction, tarifs, exploitation, etc.)		SMTC
Stationnement privé		Propriétaires des parcs

Les objectifs et outils de la politique de stationnement

- ▶ **La politique de stationnement grenobloise vise à :**
 - ▶ Satisfaire le stationnement des résidents pour qu'ils puissent se réorienter vers d'autres modes de transports doux lorsque cela est possible, et encourager la démotorisation
 - ▶ Permettre le stationnement de courte durée des visiteurs pour dynamiser l'activité économique
 - ▶ Dissuader le stationnement des pendulaires (actifs qui stationnent toute la journée à proximité de leur lieu de travail)
- ▶ **Ses outils sont :**
 - ▶ La réglementation du stationnement (durée autorisée notamment)
 - ▶ Sa tarification
 - ▶ Le contrôle du respect des règles

ZOOM SUR LE STATIONNEMENT DE SURFACE

Cécile Duverney-Prêt, Ville de Grenoble

Pourquoi réglementer ?

Pourquoi le stationnement payant ?

- ▶ **L'espace public est rare, son usage doit être optimisé et ne peut pas être entièrement dédié au stationnement.**
 - ▶ La voirie disponible ne permet de toutes façons pas d'accueillir les véhicules de tous les résidents, travailleurs et visiteurs qui souhaiteraient stationner :
 - ▶ 63 % des ménages possèdent une voiture (la moitié d'entre eux seulement ont un parking). (Données Recensement INSEE 2012)
 - ▶ 65 000 voitures particulières possédées par les ménages.
 - ▶ + les véhicules des artisans et entreprises, des visiteurs, les poids lourds...
- ▶ **Le stationnement payant est une contrainte qui conduit les usagers :**
 - ▶ à optimiser leur temps de présence ;
 - ▶ à privilégier d'autres modes de transports que l'automobile quand cela est possible ;
 - ▶ à réinvestir les espaces de stationnement privés.
- ▶ **Cette contrainte n'a d'effet que si son application est effectivement contrôlée.**

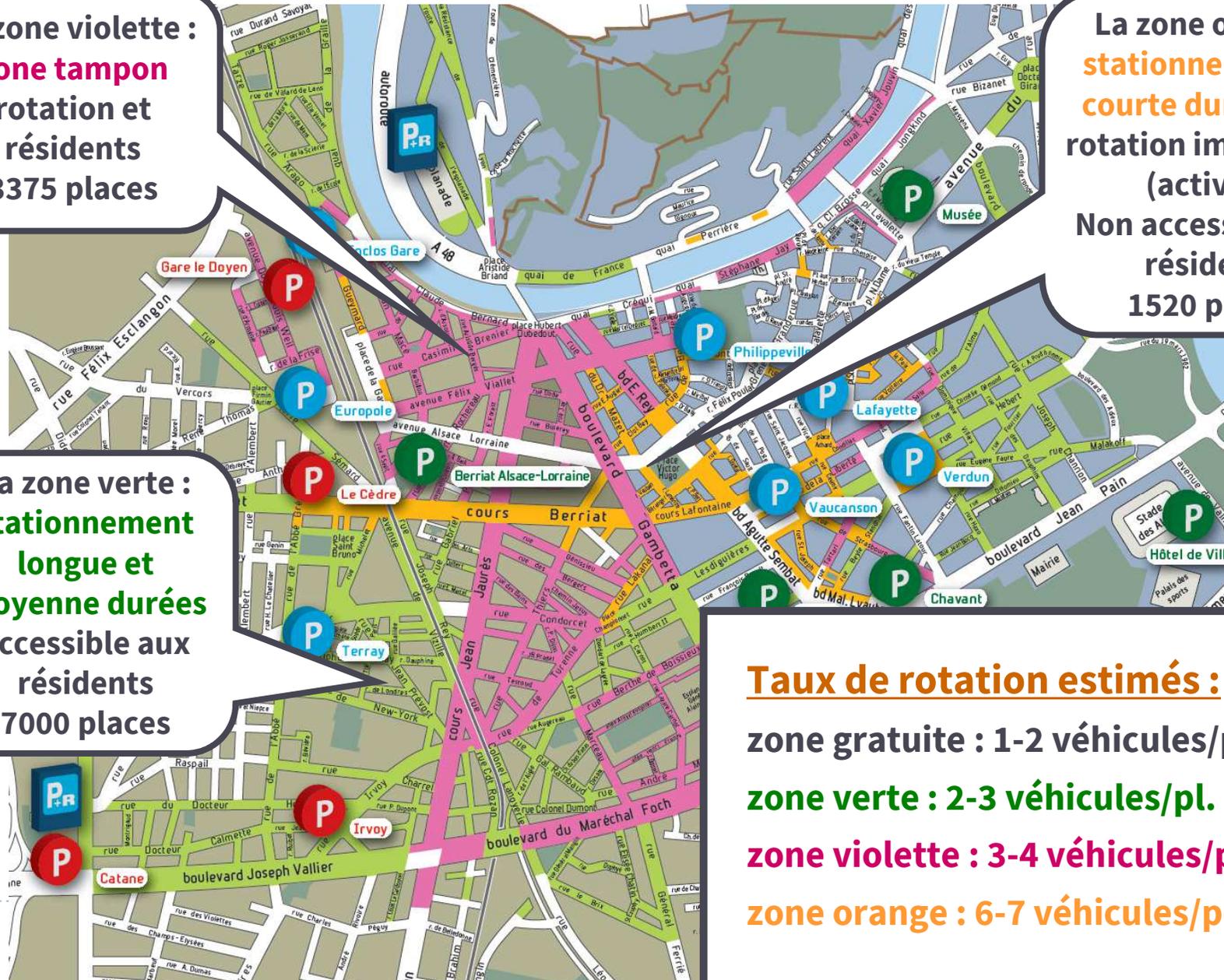
La modulation des règles par zone

La zone violette :
zone tampon
rotation et
résidents
3375 places

La zone orange :
**stationnement de
courte durée** avec
rotation importante
(activité)
Non accessible aux
résidents
1520 places

La zone verte :
**stationnement
longue et
moyenne durées**
accessible aux
résidents
7000 places

Taux de rotation estimés :
zone gratuite : 1-2 véhicules/pl.
zone verte : 2-3 véhicules/pl.
zone violette : 3-4 véhicules/pl.
zone orange : 6-7 véhicules/pl.



Les tarifs et modes de paiement

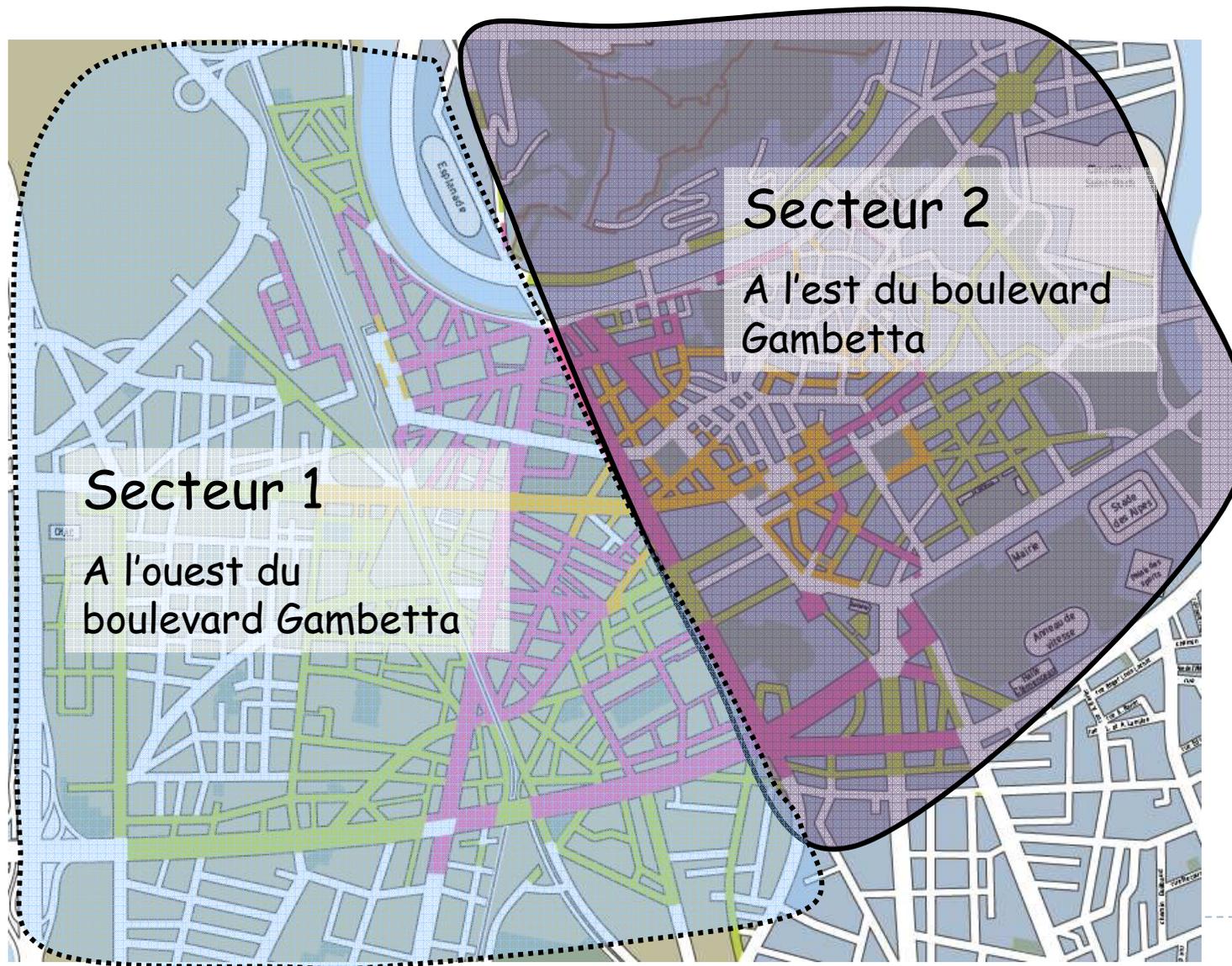
- ▶ **Tarifs applicables depuis le 1^{er} juillet 2016 :**
- ▶ **En zones orange et violette :**
 - ▶ **20 minutes gratuites**, une fois par jour, en saisissant sa plaque d'immatriculation
 - ▶ 0,50€ minimum
 - ▶ 2,50€ la première heure – 4,50€ les 2 heures (durée maximum)
 - ▶ Demi-tarif entre midi et 14h

- ▶ **En zone verte :**
 - ▶ 0,50€ minimum
 - ▶ 1,50€ par heure les trois premières heures – 1€ par heure ensuite
 - ▶ Gratuité entre midi et 14h
 - ▶ Soit 9€ la journée (9h-19h)

- ▶ **Pour mémoire, amende pour défaut de paiement = 17€**

- ▶ **Mode de paiement : horodateurs (pièces de monnaie + CB dans les zones oranges et violettes) et PIAF**
- ▶ **Mise en œuvre du paiement par mobile prévue au 1^{er} semestre 2017**

L'accueil des résidents sur voirie



Secteur 1

A l'ouest du boulevard Gambetta

Secteur 2

A l'est du boulevard Gambetta

Les résidents peuvent stationner quotidiennement sur les zones vertes et violettes du secteur de domiciliation, et sur la zone orange de 9h à 10h le matin.

Tarifs :

- 3€/jour
- 9€/semaine
- 10 à 30€/mois selon le quotient familial
- 40€ pour le 2^{ème} véhicule

Vente des TR dans 7 parkings + en ligne sur le site de la Ville (envoi postal).

La tarification solidaire du ticket résident

MONTANT DU QUOTIENT FAMILIAL	MONTANT DU TICKET RÉSIDENT MENSUEL
700 € et inférieur	10 €
701 à 800 €	12 €
801 à 900 €	14 €
901 à 1000 €	16 €
1001 à 1100 €	18 €
1101 à 1200 €	20 €
1201 à 1250 €	22 €
1251 à 1300 €	24 €
1301 à 1350 €	26 €
1351 à 1400 €	28 €
1401 € et supérieur	30 €

Revenus mensuels pour chaque tranche de QF considérée	Nombre de parts	Ticket résident à 10 €	Ticket résident à 20 €	Ticket résident à 30 €
		QF inférieur ou égal à 700	QF compris entre 1 100 et 1 200	QF supérieur à 1 400
Un couple ou une personne seule	2	< 1 400 €	2 200 à 2 400 €	> 2 800 €
Un couple ou un parent isolé avec 1 enfant	2,5	< 1 750 €	2 700 à 3 000 €	> 3 500 €
Un couple ou un parent isolé avec 2 enfants	3	< 2 100 €	3 300 à 3 600 €	> 4 200 €
Un couple ou un parent isolé avec 3 enfants	4	< 2 800 €	4 400 à 4 800 €	> 5 600 €
Un couple ou un parent isolé avec 4 enfants	4,5	< 3 100 €	4 900 à 5 400 €	> 6 300 €

Gestion des professions médicales et artisans dépannages urgents via le PIAF

► Boîtier à rechargement (prépaiement)



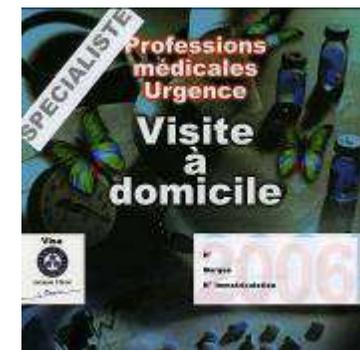
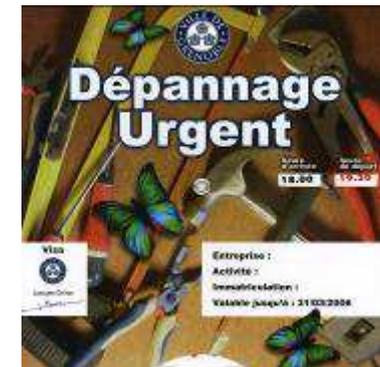
PIAFS classiques
pour tous les usagers

Tarification normale, à la minute,
selon le temps réel de
stationnement

PIAFS spécifiques

Dépannage Urgent & Professions
médicales

Tarification privilégiée mais
durée limitée à 2h



Ce dispositif a vocation à être remplacé progressivement par la possibilité de payer son stationnement à partir de son téléphone mobile.

Une nouvelle régulation de l'accès aux places livraison

- ▶ Depuis le 1^{er} janvier 2017, sur les places livraison :
 - ▶ usage du disque obligatoire
 - ▶ durée limitée à 20 minutes
 - ▶ et toujours un usage réservé aux opérations de chargement / déchargement

Objectif : faciliter le contrôle, limiter les usages abusifs, et permettre un bon usage de ces places par les véhicules en cours de livraison



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE 

PARTICULIERS, la réglementation des places livraison change



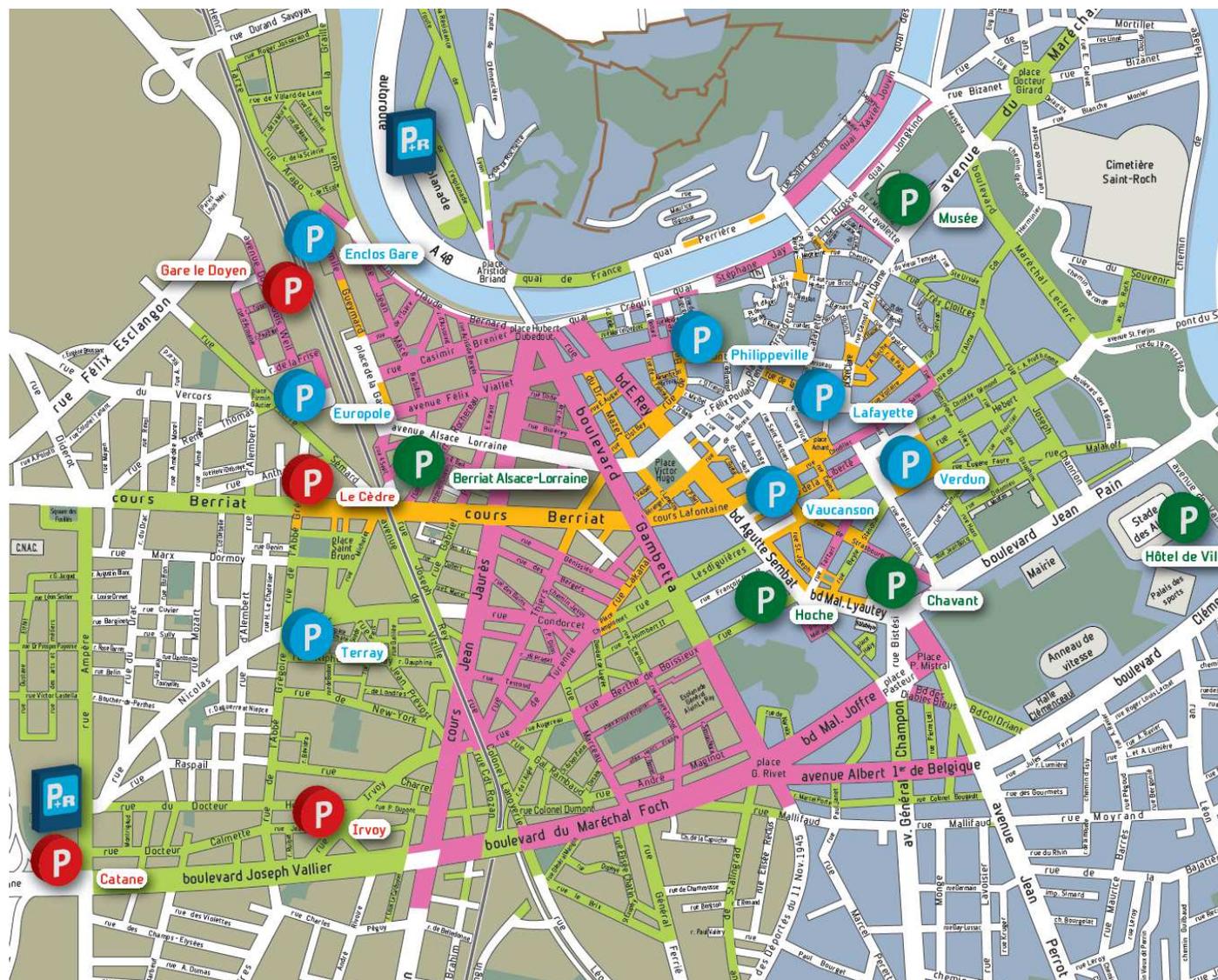
Désormais, pour utiliser les places de livraison, il faut mettre un disque de stationnement (durée max 20 minutes).
Sans disque, vous risquez une amende de 35€. Pensez à vous mettre en règle !
Attention : ces places restent réservées uniquement aux chargements et déchargements de marchandises et aux montées et descentes de passagers.

 **Où me procurer mon disque de stationnement ?**
Vous pouvez vous procurer un disque bleu en grande surface, dans les stations-service, auprès des magasins qui vendent des articles automobiles et dans certains bureaux de tabac.

ZOOM SUR LE STATIONNEMENT DANS LES PARCS EN OUVRAGE

David Djigaouri, Grenoble Alpes Métropole

Localisation des parcs de stationnement (1)



Au total :
20 parcs de
stationnement
métropolitains
+ 2 parcs en enclos

8000 places

-  Abonnements résidents nuit et week-end
-  Abonnements résidents 24/24h
-  Abonnements résidents 24h/24h et nuit + week-end
-  Parking relais

P+R (SMTc) :
2000 places

Localisation des parcs de stationnement (2)



-  Abonnements résidents nuit et week-end
-  Abonnements résidents 24h/24h
-  Abonnements résidents 24h/24h et nuit + week-end
-  Parking relais
-  Nouveau silo de l'arlequin

Typologie des usages des parcs

▶ **Types d'usagers :**

- ▶ Horaires (visiteurs), dont visiteurs de longue durée (notamment Gare)
- ▶ Abonnés : permanents, Affaire, résidents, Nuit et WE
- ▶ Abonnés de longue durée ou amodiataires : contrats 15 ans et plus

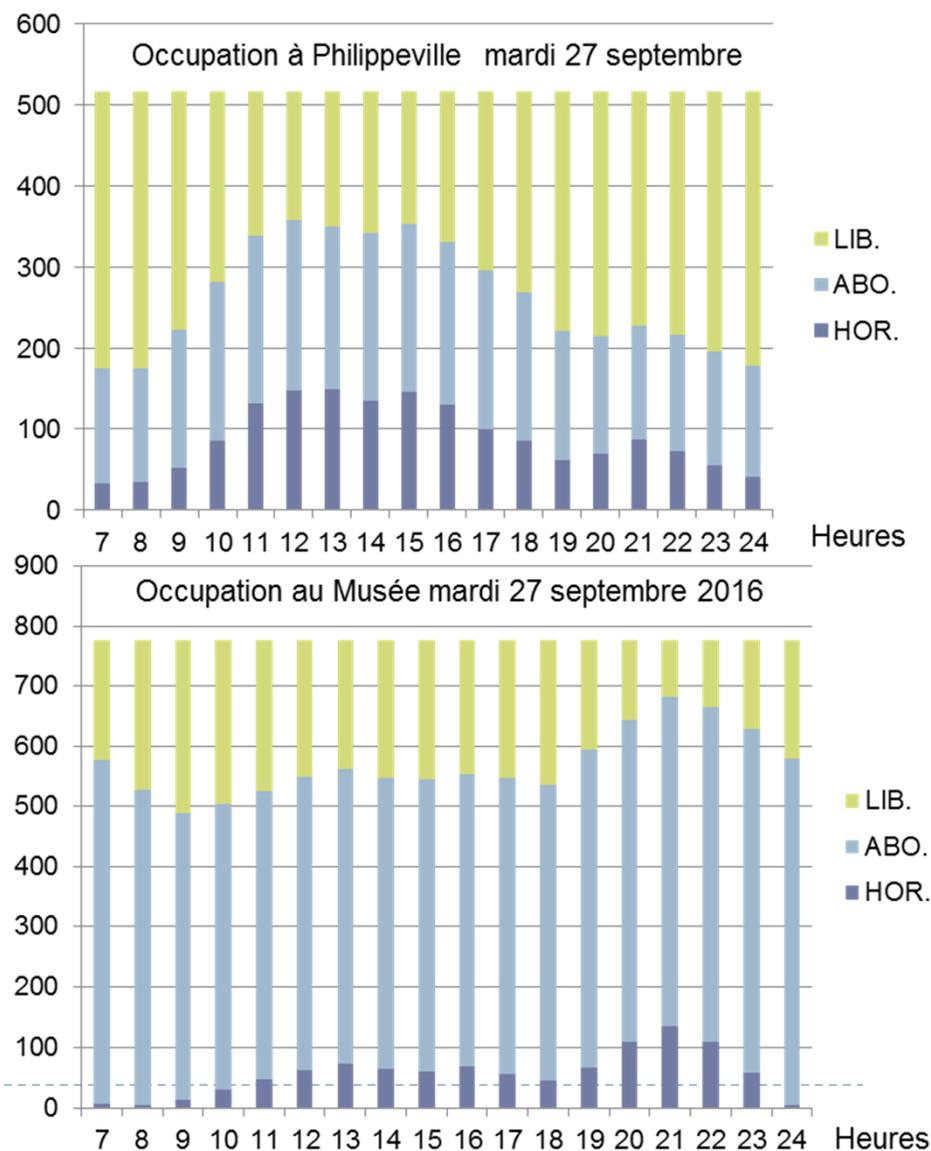
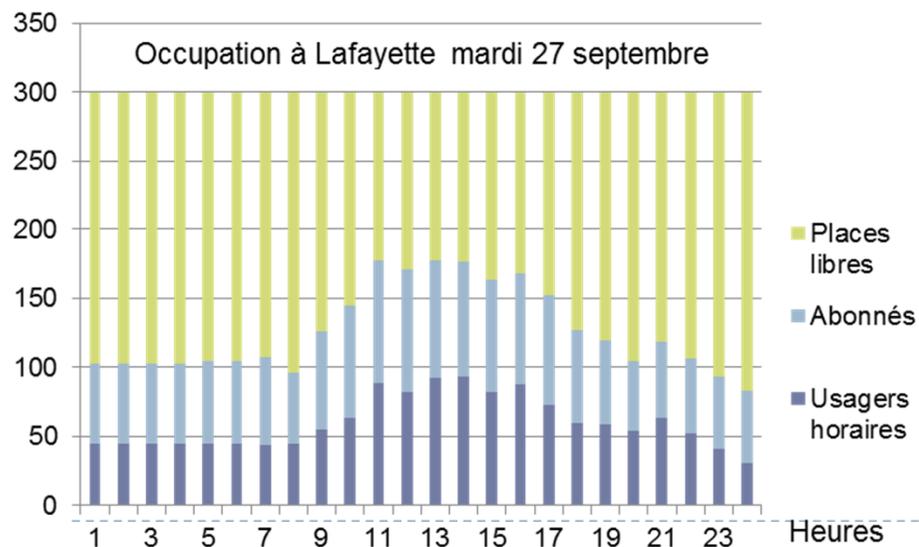
▶ **Selon les comportements des visiteurs, on distingue :**

- ▶ Les parcs hyper-rotatifs de l'hypercentre (Lafayette, Philippeville, Vaucanson) : 1€90/h, durée moyenne de stationnement des visiteurs de 2 heures, occupation importante
- ▶ Les parcs moyennement rotatifs (Musée, Hoche, Verdun, Chavant) : 1€70/h, durée moyenne de stationnement des visiteurs de 2h30, occupation moyenne à forte
- ▶ Les parcs du secteur gare (Europole, Doyen-Gare, Berriat-Alsace-Lorraine, enclos Gare) : durée moyenne de stationnement des visiteurs de 5 à 12h selon les parcs
- ▶ Les parcs principalement liés au stationnement résidentiel : Terray, Irvoy, Cèdre
- ▶ Les parcs du secteur Sud : Géants, Troubadours, silos Villeneuve, Village olympique Nord et Sud, essentiellement utilisés pour le stationnement résidentiel, avec une tarification plus avantageuse que les parcs du centre ville.

▶ **Recherche de cohérence entre les types de parcs, et au sein de chaque catégorie (notamment via la tarification et les types d'abonnements proposés)**

Les parcs publics sont inégalement occupés (1)

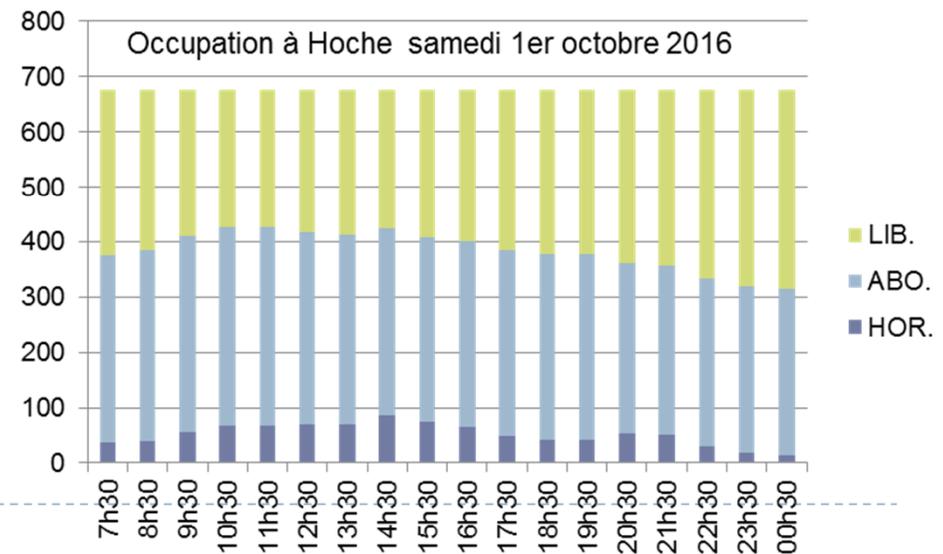
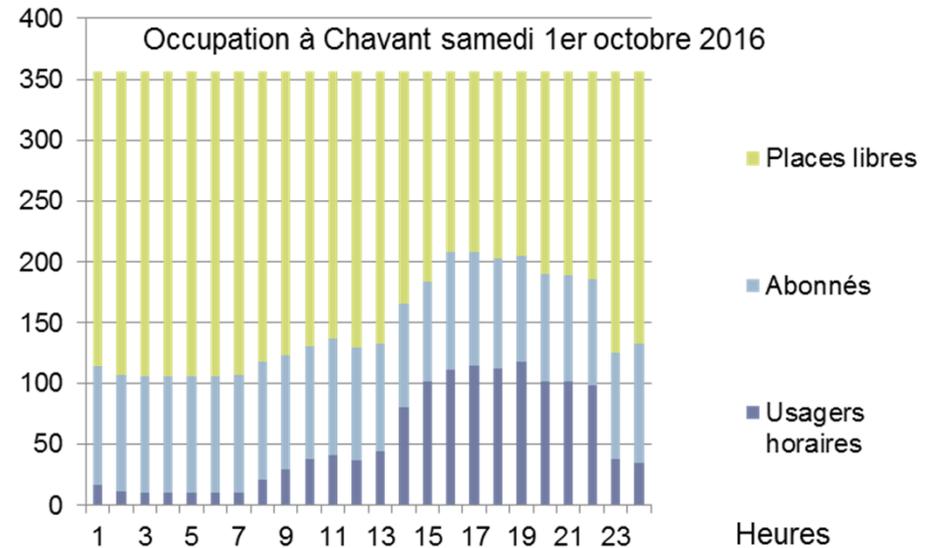
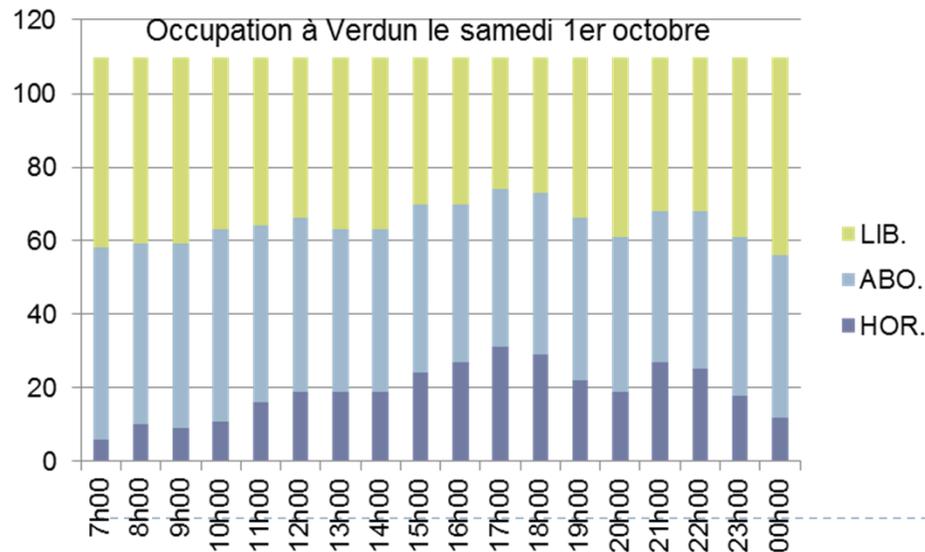
- ▶ **Des disponibilités permanentes en semaine, y compris dans l'hypercentre (plus de 200 places)**
 - ▶ Musée : disponibilités en journée, forte occupation en soirée (20h-22h)
 - ▶ Chavant, Hoche, Verdun : disponibilités permanentes (environ 300 places)



Les parcs publics sont inégalement occupés (2)

Des disponibilités le samedi :

- Le samedi, les parcs d'hypercentre (Musée, Lafayette, Philippeville) sont très chargés sur un court créneau, de 15 à 18 h.
- Mais les parcs Chavant, Hoche, Verdun ont de nombreuses places disponibles (plus de 300 places).



Une offre tarifaire revue pour inciter à utiliser les parkings en ouvrage

Pour les stationnements de courte durée, l'offre tarifaire privilégie désormais le stationnement en ouvrages (du fait de la baisse des tarifs des premières heures dans les parkings opérée en juillet 2015 par la Métro et de l'augmentation opérée par la Ville en juillet 2016).

	Voirie centre-ville Ancien tarif	Voirie centre-ville Tarif actuel	Parc en enclos Vaucanson	Parcs d'hypercentre (Musée, Philippeville, Lafayette)	Parcs Chavant, Hoche, Verdun
1 heure	1€70	2€50	2€	1€90	1€70
2 heures	3€50	4€50	4€	4€	3€70

Parallèlement, travail en cours pour améliorer la signalétique et développer une application mobile pour faire connaître l'offre dans les parkings

Tarifs visiteurs et abonnés tout public

▶ **Tarifs horaires :**

- ▶ 1€60 à 2€/heure dans les parcs de centre ville
- ▶ Exceptions à Hôtel de ville (1,20€/1h30, 4€/5h) et Géants (30cts/h)

▶ **Tarifs abonnés :**

- ▶ Abonnements permanents : 100 à 125€/mois
- ▶ Abonnements Affaire (7h-20h les jours ouvrables) : 70 à 95€/mois
- ▶ Tarifs préférentiels sur le secteur Sud :
 - ▶ Silos Villeneuve : boîte à 31€50/mois
 - ▶ Géants et Troubadours : boîte à 40€/mois, place à 28€

▶ **Fixation et évolution des tarifs :**

- ▶ Fixation des tarifs par la Métropole
- ▶ Évolution maximum des tarifs encadrée par les contrats pour les parcs gérés en délégation de service public, équivalente à l'inflation

Tarifs résidents et Petits rouleurs

- ▶ **Principe du demi-tarif systématique pour les résidents, sur tous les abonnements, sauf dans les parcs Lafayette et Philippeville**
 - ▶ Tarifs résidents permanents : 53 à 65€/mois
 - ▶ Tarifs résidents Nuit et WE : 32€/mois

- ▶ **Abonnements Petit rouleur : abonnements à tarif préférentiel pour les personnes qui utilisent peu leur véhicule**
 - ▶ Petit Rouleur : 43€/mois (5 sorties)
 - ▶ Très Petit Rouleur (Hôtel de ville) : 21€50/mois (2 sorties)

Principes de fonctionnement des parcs-relais

- ▶ **Votre titre de transport validé vous permet de stationner gratuitement dans un P+R TAG.**
 - ▶ Entrée libre dans le parking.
 - ▶ Voyage sur le réseau TAG avec un titre validé.
 - ▶ Le titre de transport TAG (ticket ou abonnement) permet de sortir du parking.
 - ▶ Pour les groupes, titre Tribu possible, permettant à 5 personnes voyageant ensemble de circuler sur le réseau TAG pour 5€

OBSERVATOIRE DU STATIONNEMENT

PRESENTATION DES DONNEES EXISTANTES

Cécile Duverney-Prêt, Ville de Grenoble

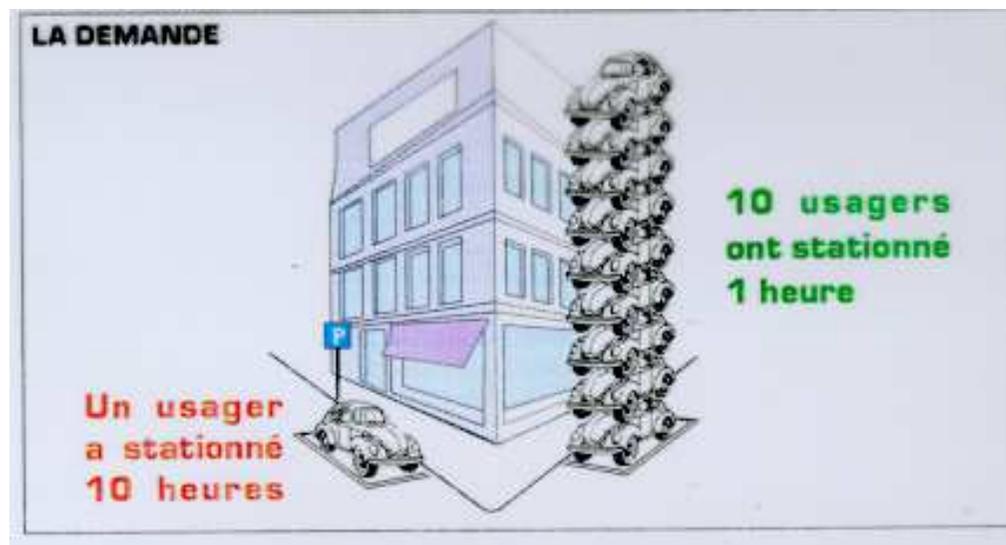
Le suivi existant

- ▶ **Des enquêtes depuis plus de 20 ans...**
- ▶ **Et un observatoire des données voirie et ouvrages structuré depuis 2004, qui s'étoffe au fil du temps, et qui s'appuie sur plusieurs sources :**
 - ▶ Des enquêtes sur le stationnement de surface
 - ▶ Le suivi de l'activité du contrôle du stationnement
 - ▶ Le suivi financier des régies de recettes du stationnement payant
 - ▶ Le suivi de l'activité des parcs en ouvrages

1. Les enquêtes sur le stationnement de surface

▶ Deux types d'enquête :

- ▶ Enquêtes régulières : enquêtes d'occupation/respect réalisées 2 fois par an sur la zone payante : enquête en journée sur tous les véhicules, pour identifier sa situation (en infraction ou non, verbalisé ou non, etc...)
- ▶ Enquêtes spécifiques (occupation/rotation/enquêtes par questionnaire) réalisées par les services municipaux et métropolitains dans le cadre d'études ou de projets d'aménagement



Exemple de traitement : les indicateurs de suivi des objectifs stratégiques de la Ville

▶ **Trois indicateurs de suivi majeurs :**

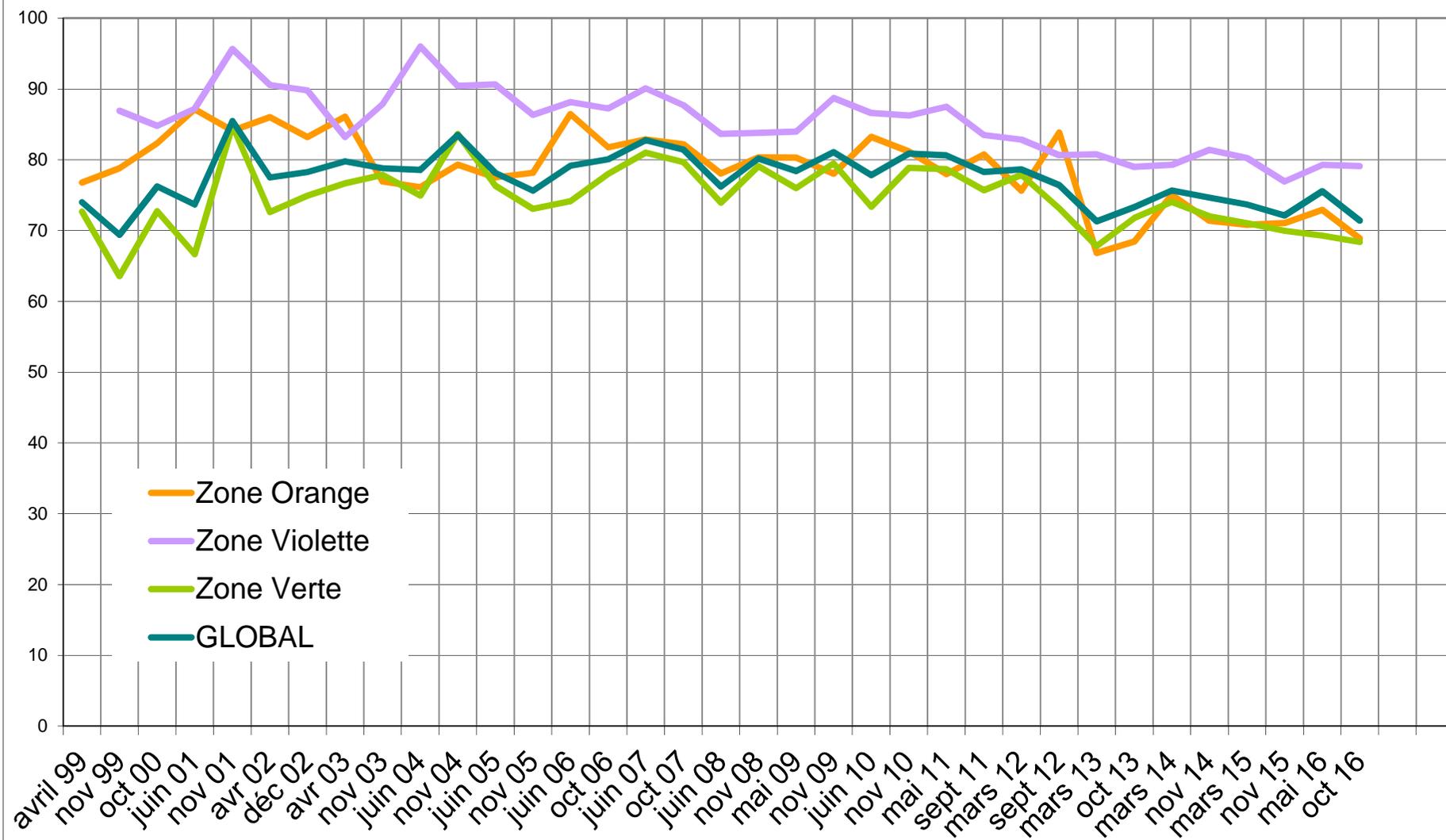
- ▶ Taux d'occupation : nombre de véhicules stationnés / nombre de places
- ▶ Taux de respect : nombre de véhicule en règle / nombre de véhicules stationnés
- ▶ Taux d'interdit : nombre de véhicule en stationnement interdit ou gênant / nombre de véhicules stationnés

▶ **On considère que l'accessibilité est correcte avec :**

- ▶ un taux d'occupation compris entre 80 et 90 % qui correspond à un remplissage correct, avec suffisamment de places libres pour trouver où se garer rapidement.
- ▶ un taux de respect \geq à 60 % en zone orange, \geq à 75 % en zone violette et verte correspond à un respect correct de la réglementation et à une bonne rotation.
- ▶ un taux d'interdit $<$ à 3% qui démontre que l'espace public n'est pas envahi par le stationnement anarchique des véhicules.

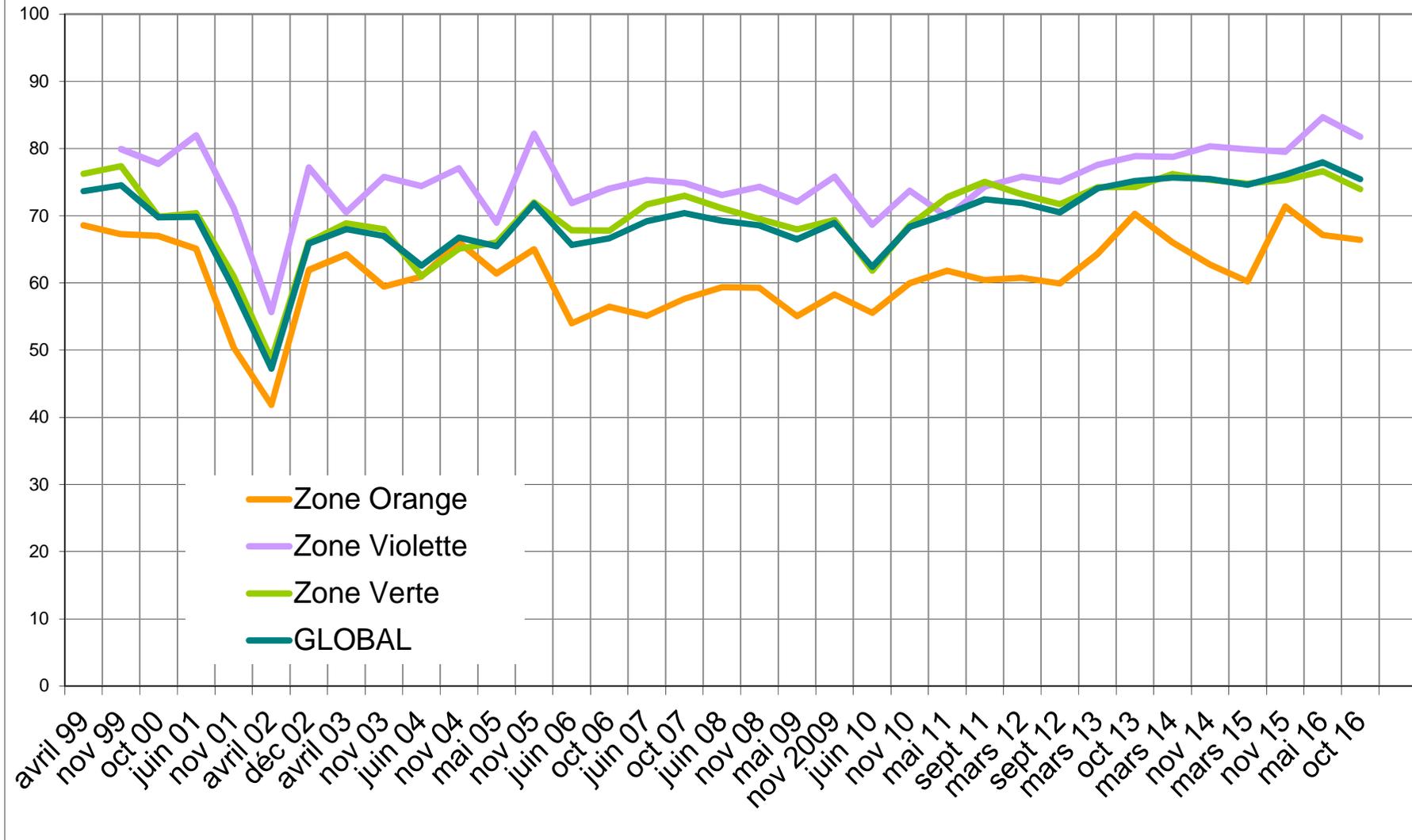
Taux d'occupation de la voirie

Taux d'occupation global et par zone - 1999-2016



Taux de respect

Taux de respect global et par zone - 1999-2016

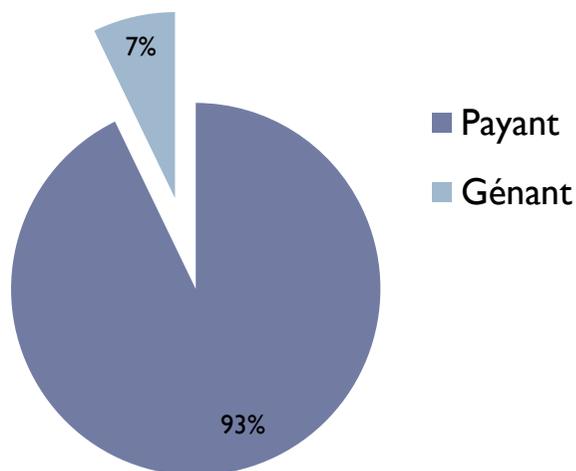


2. L'activité du service du contrôle du stationnement

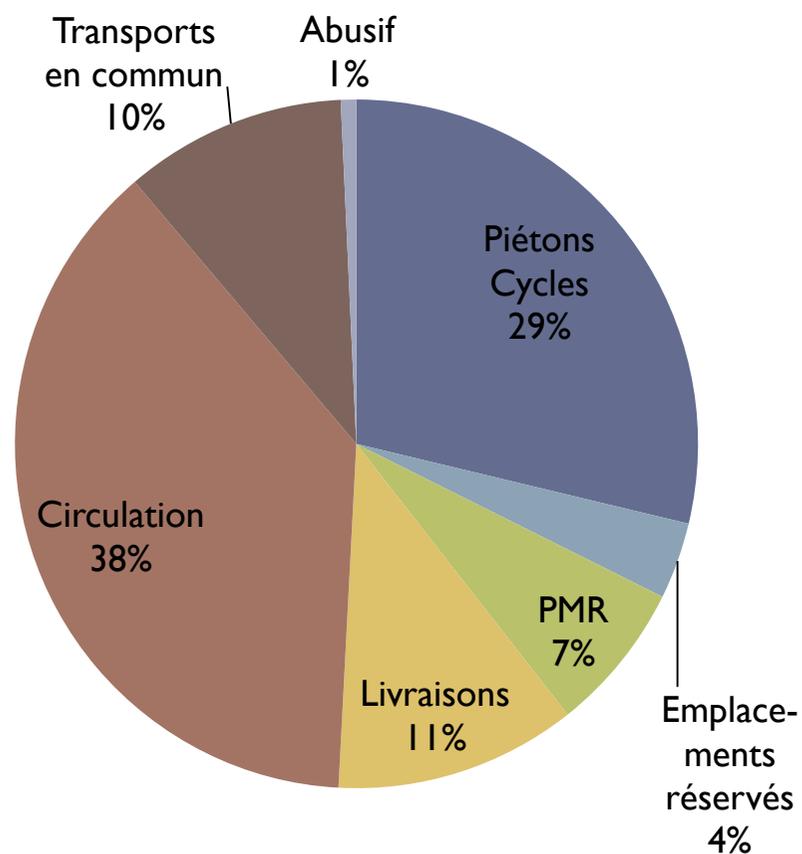
► Suivi de l'activité sur :

- Le type de verbalisation
- Le paiement des amendes
- Les contestations

Répartition des PV payant / gênant 2016

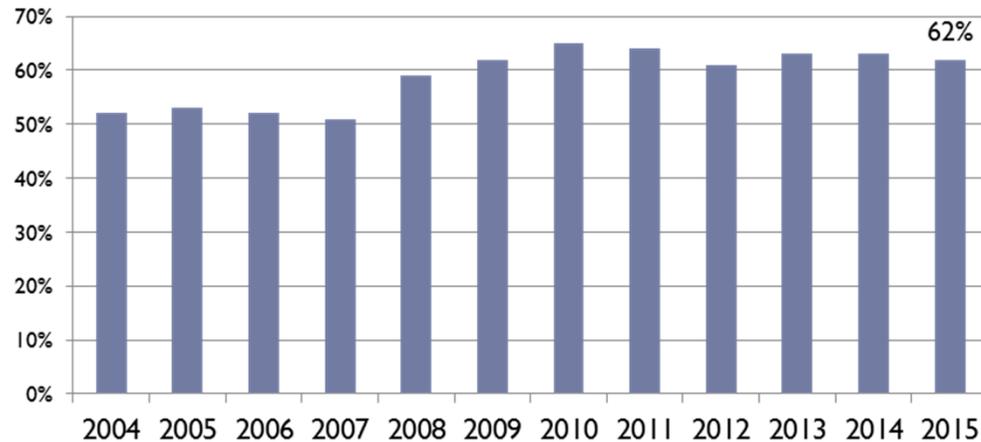


Motifs des verbalisations en gênant 2016



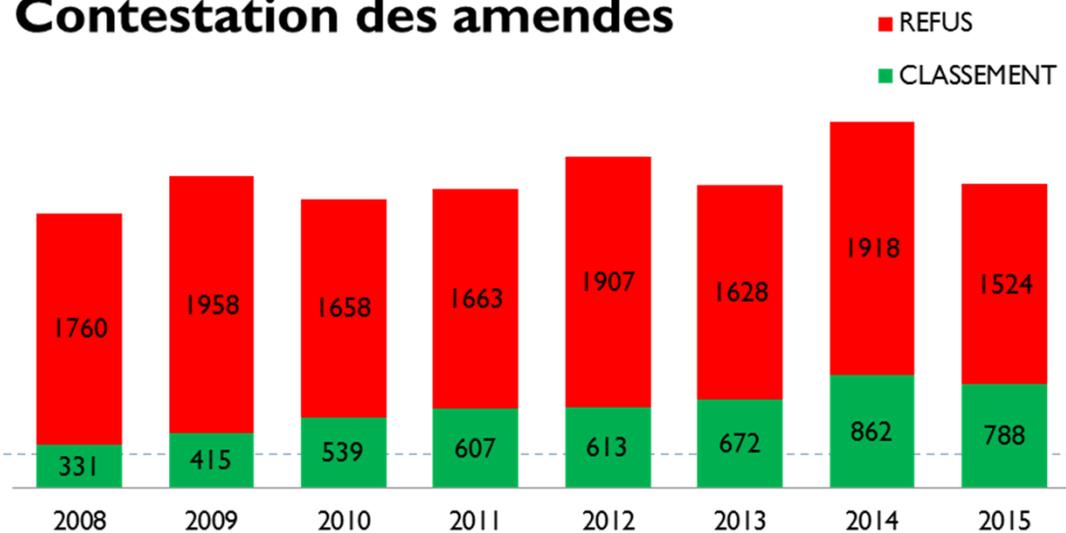
Païement & Contestations des PV 2015

Taux de païement dans les délais



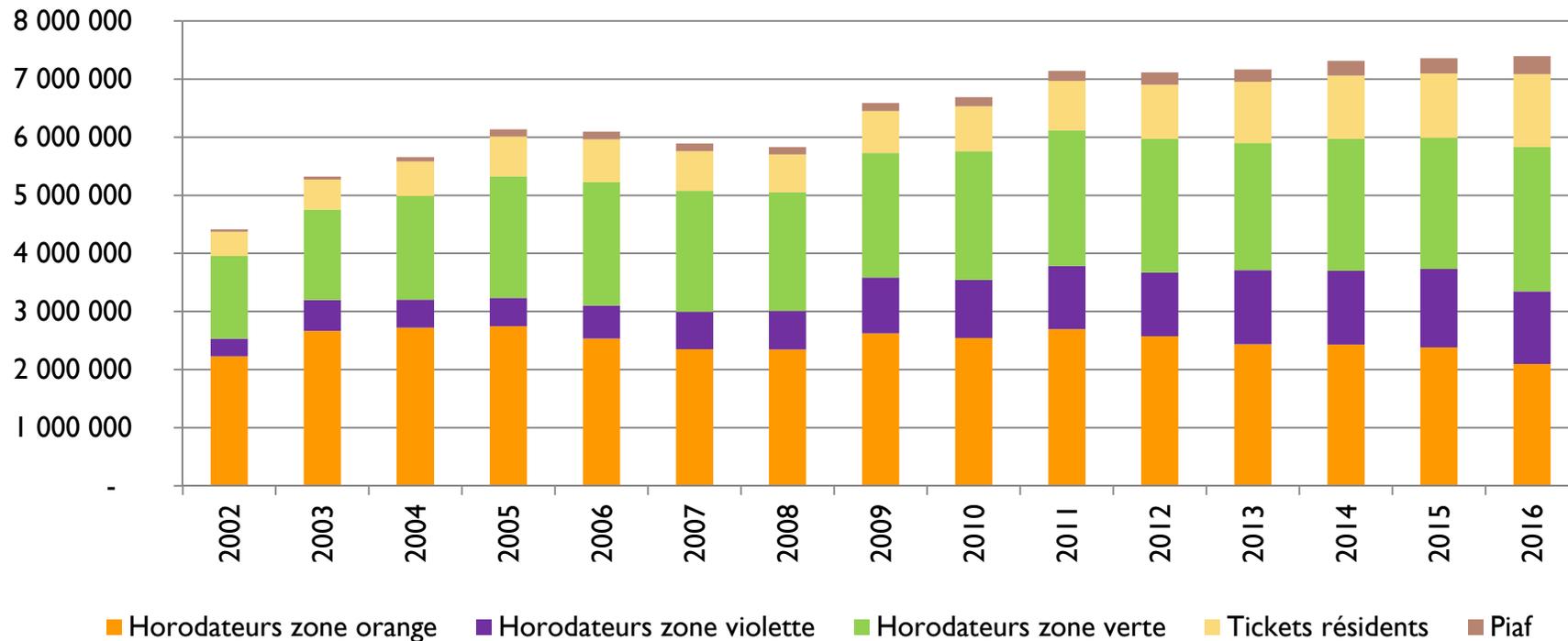
Données disponibles uniquement jusqu'à fin 2015 (clôture de la régie des amendes)

Contestation des amendes



3. Le suivi des recettes des horodateurs et ventes de tickets résidents mensuels

► **Des données globalisées sur les recettes du stationnement payant**



► **Mais qui sont très peu détaillées (durée des tickets, etc...)**

- Pas de détail avant juillet 2016 (pas de centralisation des horodateurs)
- Même aujourd'hui, tous les horodateurs ne sont pas centralisés.
- Une base de données à construire à partir des données issues des horodateurs connectés.

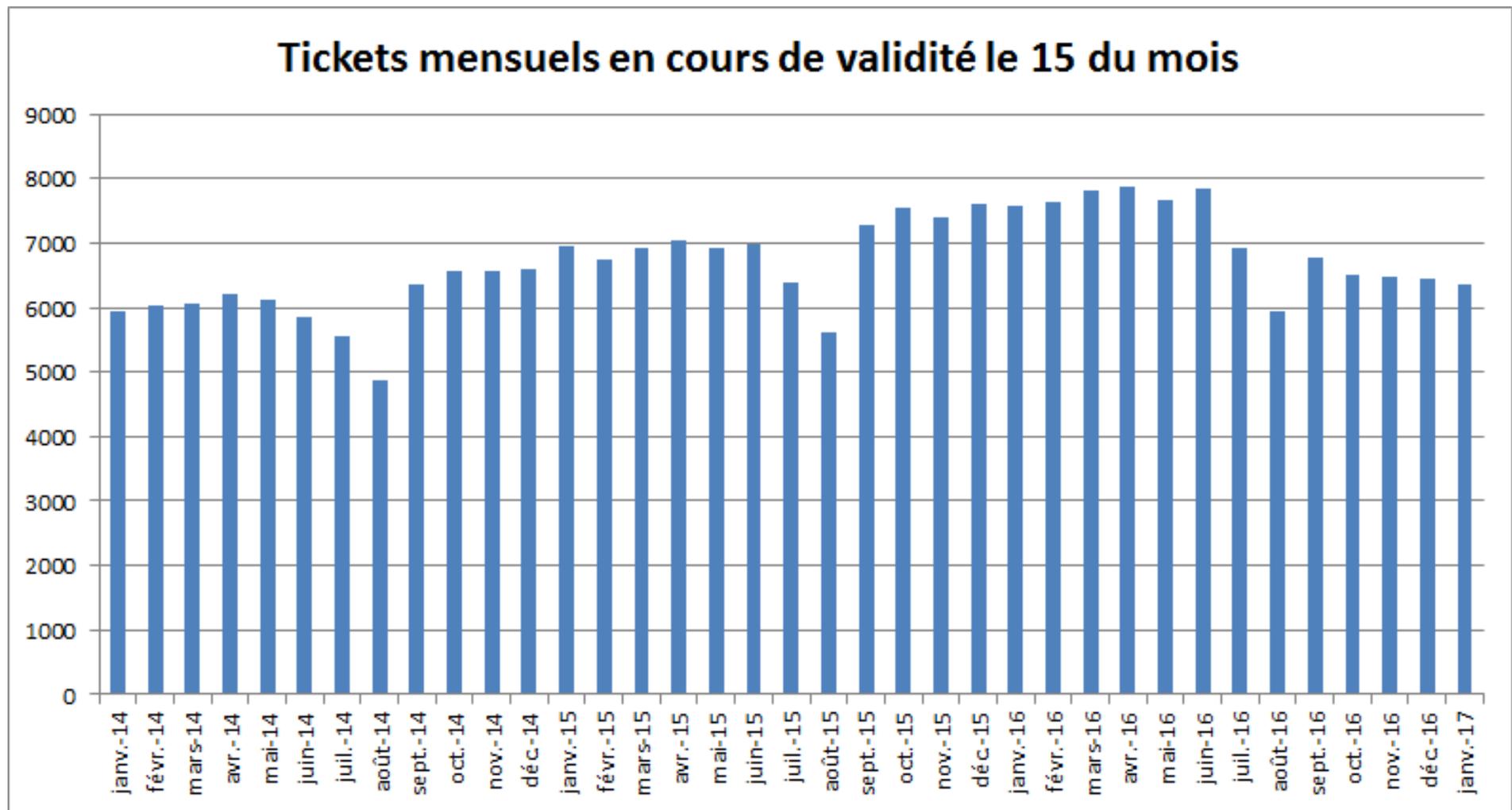
Ticket résident

► Des données disponibles sur les ventes de tickets résidents mensuels

Répartition des ventes de tickets résidents par QF du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016

	QF	Prix	Nombre de mois vendus	Part	
Total Tranche QF1	0-700	10€	12 756	37,2%	des tickets vendus
Total Tranche QF2	701-800	12€	2 449	7,1%	des tickets vendus
Total Tranche QF3	801-900	14€	1 587	4,6%	des tickets vendus
Total Tranche QF4	901-1000	16€	1 405	4,1%	des tickets vendus
Total Tranche QF5	1001-1100	18€	1 170	3,4%	des tickets vendus
Total Tranche QF6	1001-1200	20€	985	2,9%	des tickets vendus
Total Tranche QF7	1201-1250	22€	349	1,0%	des tickets vendus
Total Tranche QF8	1251-1300	24€	411	1,2%	des tickets vendus
Total Tranche QF9	1301-1350	26€	290	0,8%	des tickets vendus
Total Tranche QF10	1351-1400	28€	165	0,5%	des tickets vendus
Total Plein Tarif	1401 et +	30€	12 089	35,3%	des tickets vendus
Total Tarif véhicule Suppl.		40€	637	1,9%	des tickets vendus
Total général			34 293		

Exemple de traitement : nombre de tickets résidents mensuels en cours de validité



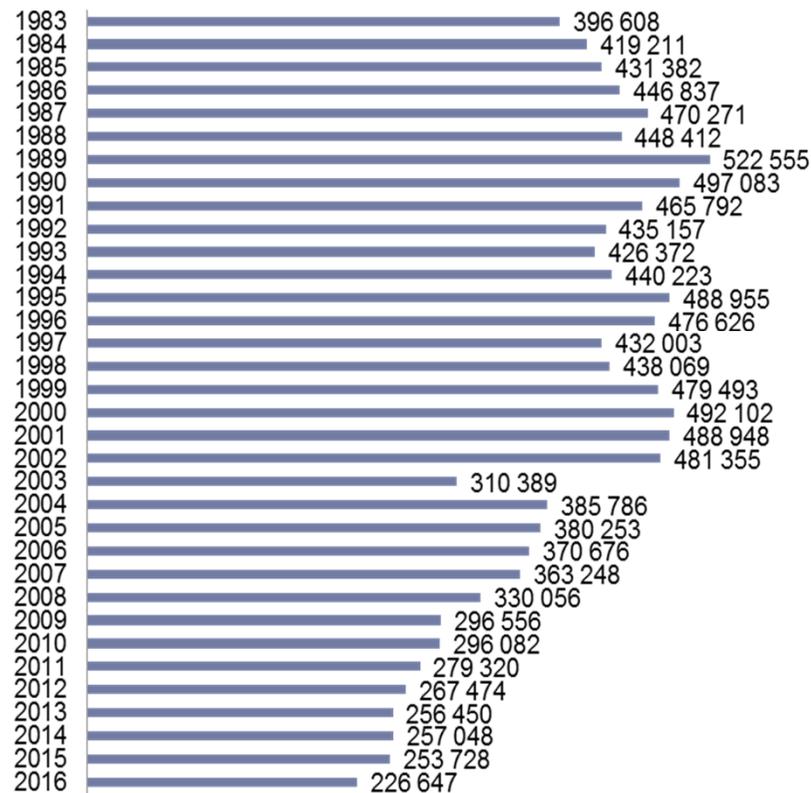
4. Le suivi de l'activité dans les parkings

- ▶ **Des données mensuelles ou annuelles :**
 - ▶ Données d'activité : fréquentations, durées, abonnements, etc...
 - ▶ Données techniques : travaux réalisés, investissements, préconisations pour l'entretien du patrimoine, etc...
 - ▶ Données financières : recettes, bilan financiers, investissements consentis...
- ▶ **Un suivi depuis 3 ans de l'occupation dans les parcs avec un relevé annuel sur une semaine type, heure par heure**
- ▶ **Des audits techniques approfondis ponctuellement (2006 / 2016)**

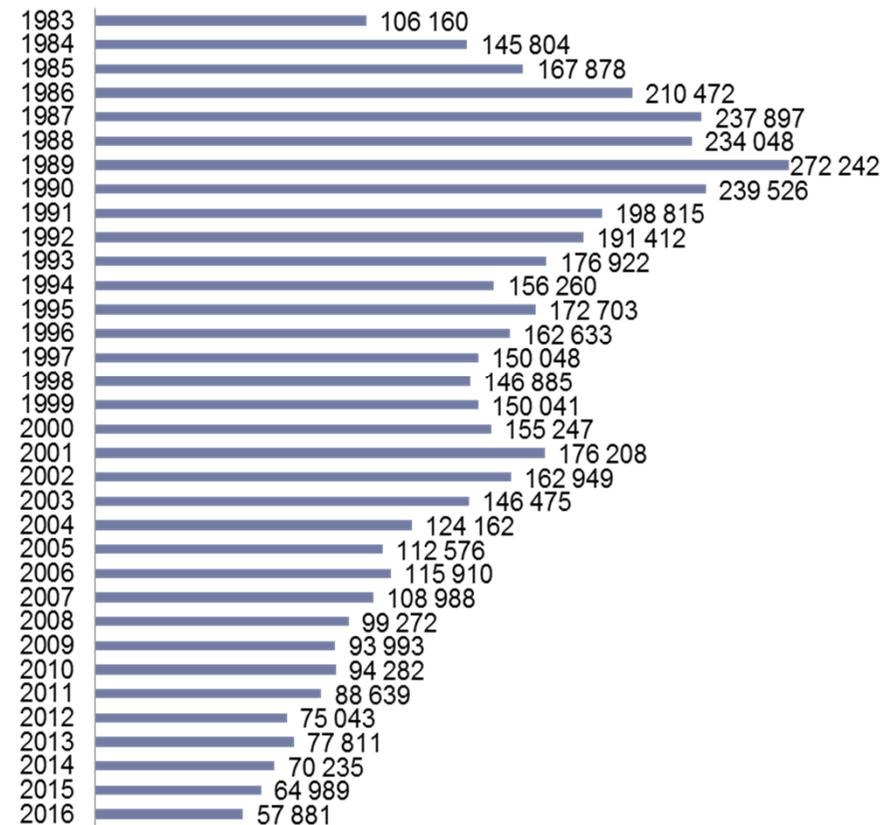
Exemple de traitement : Fréquentation Visiteurs - Tendances

- Baisse tendancielle de la fréquentation horaire des parcs depuis les années 90

PHILIPPEVILLE



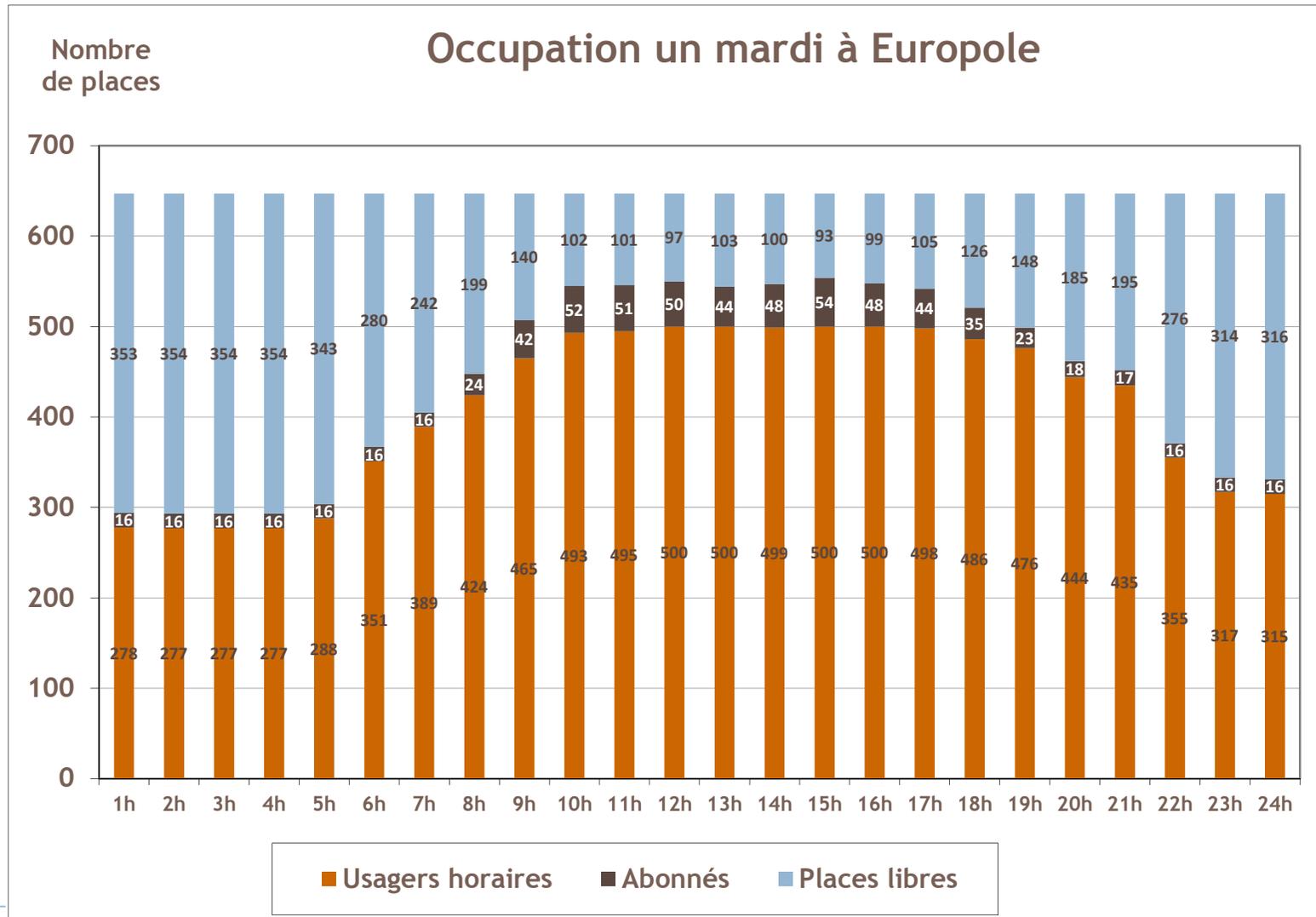
HOCHE



Exemple de traitement : Fréquentation Abonnés - Tendances

- ▶ **Stabilité du nombre d'abonnements Résidents : environ 2000 par mois sur l'ensemble des parcs**
- ▶ **Hausse progressive du nombre d'abonnements Petits rouleurs jusqu'en 2014, puis stagnation/baisse**
 - ▶ 2010 : création du tarif
 - ▶ Janvier 2011 : 6 abonnés
 - ▶ Janvier 2012 : 41 abonnés
 - ▶ Janvier 2013 : 61 abonnés
 - ▶ Janvier 2014 : 92 abonnés
 - ▶ Janvier 2015 : 88 abonnés
 - ▶ Janvier 2016 : 80 abonnés

Exemple de traitement du suivi annuel de l'occupation des parcs



En synthèse

- ▶ **De nombreuses données disponibles sur le stationnement public, suivies de façon régulière depuis plus de 10 ans dans le cadre de l'observatoire du stationnement**
- ▶ **Méconnaissance de l'usage de l'offre privée**
- ▶ **Des analyses globales ponctuelles (2010 / 2016)**

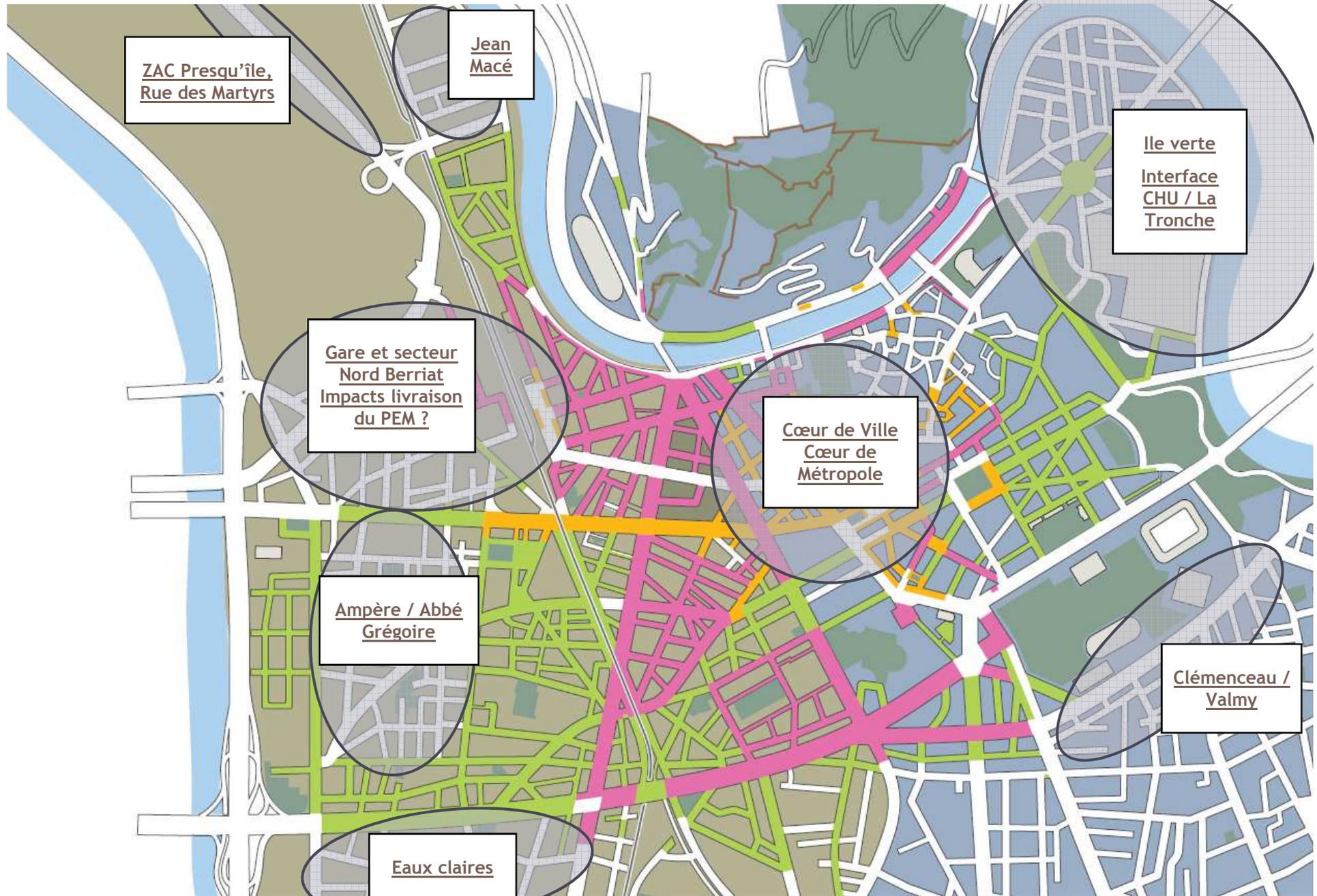
PLACE A LA DISCUSSION

Quel périmètre de travail pour le comité ?

Quels sujets sont prioritaires ?

Quelles attentes pour les membres du comité de suivi ?

Secteurs à enjeux en matière d'espace public



MERCI DE VOTRE ATTENTION